

COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2020

PRÈS DE 16 MILLIONS D'EUROS VOTÉS ET 100 RAPPORTS EXAMINÉS

Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche, a réuni lundi 16 novembre, la commission permanente du conseil départemental à la Maison du Département à Saint-Lô, pour examiner près de 100 rapports. Ce sont près de 16 millions d'euros qui ont été votés en direction des projets et des habitants de la Manche. Il s'agissait de la commission permanente la plus importante en nombre de rapports et cela, depuis le début de la mandature, en cause notamment, la gestion de la Covid-19. Tour d'horizon des principales décisions prises.

SERVICES D'AIDES ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE :

Le Département accorde une prime exceptionnelle et compensation financière liée à la perte d'activité durant la crise sanitaire

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile ont été mobilisés sur la période de confinement liée à la crise sanitaire. Leur engagement à poursuivre leurs activités auprès des plus fragiles durant la crise est reconnu. Ainsi, le Département apporte son soutien aux services d'aide et d'accompagnement par l'octroi d'une prime exceptionnelle aux salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), ainsi qu'une compensation financière visant à pallier la sous-activité des SAAD en raison de la crise sanitaire.

La commission permanente a voté à l'unanimité :

- **le soutien financier d'un montant maximal de 706 000 € d'octroi des primes SAAD dont 354 000 € financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ;**
- **le soutien financier d'un montant maximal de 1 552 000 € au titre de la sous-activité des SAAD.**

CONTRATS DE PÔLE DE SERVICES :

Le Département accompagne le développement des communes jouant un rôle de centralité sur le territoire

Le conseil départemental, dans le cadre de sa politique territoriale 2016-2021, a souhaité un partenariat renforcé avec toutes les communes de la Manche. Au regard des équipements dont elles disposent, 65 communes jouant un rôle de centralité sur le territoire ont été identifiées. Afin de conforter leur attractivité, le conseil départemental s'engage auprès d'elles à travers un Contrat de Pôle de Services, pour une durée de quatre ans, et portant sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

C'est dans le cadre des Contrats de pôle de services en cours que la commission permanente a voté à l'unanimité :

- **l'attribution d'une subvention de 69 071 € en faveur de la commune de Saint-Jean-d'Elle pour l'aménagement de l'espace public place de la 35e division US ;**
- **l'attribution d'une subvention de 48 267 € en faveur de la commune de Créances pour la rénovation de la salle de convivialité ;**

- **l'attribution d'une subvention à hauteur de 71 604 € en faveur de la commune de Ducey-Les Chéris pour les travaux de la Maison de services communale au sein de la mairie.**

Par ailleurs, la commission permanente a validé à l'unanimité les **candidatures des communes de Port-Bail-sur-Mer et de Cerisy-la-Forêt pour la mise en œuvre de Contrats de pôle de services** (novembre 2020 à novembre 2024).

FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL : Le Département accompagne les projets des communes rurales

Dans le cadre de sa politique territoriale et de la mise en œuvre du fonds d'investissement rural, le Département accompagne les communes rurales qui souhaitent développer des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne de leurs habitants. Dix thématiques sont ainsi concernées : l'habitat, les commerces, les locaux scolaires et cantines, les équipements périscolaires, les équipements « petite enfance », les salles de convivialité, les bibliothèques, les aménagements d'espaces naturels et paysagers, les revitalisations d'espaces publics en cœur de bourg et l'aménagement durable des enclos paroissiaux.

C'est dans le cadre des Fonds d'Investissement Ruraux en cours que la commission permanente a voté à l'unanimité :

- **l'attribution d'une subvention de 50 000 €, plafonnée au regard de la population DGF en faveur de la commune de Beuzeville-la-Bastille pour la réhabilitation de la salle de convivialité ;**
- **l'attribution d'une subvention de 49 610 €, en faveur de la commune de Saint-Loup pour l'extension de la salle de convivialité ;**
- **la révision de la subvention initiale de la commune de Ponts portant la subvention à 46 268 € pour la réhabilitation de deux logements, afin de faire bénéficier à la commune de l'intégralité de son enveloppe « Fonds d'investissement Rural ».**

Par ailleurs, les **candidatures des communes de Gratot, Ver, Sideville, Montsenelle, et Bretteville-sur-Ay ont été validées**, à l'unanimité. Une candidature est préalable au dépôt d'un dossier administratif complet pour chaque opération dans un délai de deux ans.

PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION : Le Département aide financièrement les particuliers pour la rénovation énergétique et architecturale de leur habitation

Le conseil départemental mène depuis 2014 une politique de soutien en faveur des projets de rénovation globale des habitations individuelles utilisées en résidence principale et situées sur le territoire de la Manche. Le dispositif, Planète Manche rénovation, accorde une aide basée sur un triplement des certificats d'économie d'énergie pouvant être valorisés par les travaux d'amélioration énergétique. Cette aide peut être portée à 25 % des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 €, soit un soutien maximum de 12 500 € pour des projets de rénovation innovants en matière architecturale ou de nouvelles technologies. L'attribution de l'aide est conditionnée à l'accompagnement des porteurs du projet par le CAUE50 dans le cadre d'une mission de service public de conseil architectural et énergétique aux particuliers.

La commission permanente a voté à l'unanimité seize projets de rénovation soumis à son approbation, représentant une subvention d'un montant global de 144 340 € aux propriétaires de maisons individuelles, contribuant à générer 836 242 € de travaux par effet de levier.

FONDS DE SOUTIEN "MANCHE SOLIDARITÉ PROXIMITÉ 2020" :

le Département attribue les dernières aides aux centres équestres et cavaliers professionnels

La commission permanente du 27 avril 2020 a voté un soutien spécifique de 500 000 € aux centres équestres et cavaliers professionnels au titre du Fonds « Manche Solidarité Proximité 2020 ». La commission permanente a voté à l'unanimité les **3 dernières aides à destination des centres équestres et des cavaliers professionnels pour un montant global de 10 500 €**, soit 3 500 € en moyenne par demandeur. À titre d'information, la plateforme de réception des demandes d'aides exceptionnelles dans le cadre de la COVID-19 a été clôturée le vendredi 9 octobre 2020.

FONDS DE SOUTIEN "MANCHE SOLIDARITÉ PROXIMITÉ 2020" :

le Département soutient les associations sportives

Le conseil départemental a voté le 10 avril 2020 un soutien spécifique d'un million d'euros à destination des partenaires associatifs et acteurs culturels pour répondre aux conséquences financières de la crise sanitaire sous la forme la plus adaptée à chaque structure (avance de trésorerie, subvention, partenariat spécifique de communication, versement de l'aide, etc.) et ainsi préserver la vitalité et le dynamisme du tissu associatif manchois.

La commission permanente a voté à l'unanimité la proposition de répartition de subventions en faveur de seize associations sportives représentant une aide globale de 55 240 € : USLG Basket La Glacerie, Canoë club d'Avranches, Manche attelage, Normandie dressage, Agneaux football club, Bricquebosq Saint-Christophe-du-Foc Grosville sports (BSCGS), La Patriote Saint-Jamais, US Avranches Mont-Saint-Michel, EPGV Saint-Pierre-Eglise, Gym à la Glacerie, Jeunesse sportive cherbourgeoise, Tennis club Haytillon, Tennis de table de Saint-James, Centre régional de nautisme de Granville, Ecole de voile de Cherbourg, Espace voile Bréhal.

Par ailleurs, elle a apporté un **soutien de 7 000 € à destination de 3 acteurs culturels du territoire** (Cécile Vazeille – Céramiste, Association Géko, Association école de musique de Marigny-Canisy). **Sur l'enveloppe de 500 000 € affectée à ce fonds de soutien d'urgence, 410 037 € ont déjà été affectés lors des précédentes commissions.**

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE RÉSIDENCE D'ARTISTES DE REGNÉVILLE-SUR-MER :

la programmation 2021 validée

Pour l'année 2021, **39 candidatures ont été déposées** en réponse à l'appel à projets lancé en mai et clôturé mi-septembre 2020. **Cinq projets des artistes** qui n'ont pu être accueillis en 2020 à cause de la crise sanitaire ou dont la période d'exposition ou de concert, ont été **reportés en 2021**. Le 8 octobre 2020, le jury de sélection s'est réuni pour examiner les dossiers selon des critères de recevabilité et a sélectionné **27 nouveaux dossiers**, ce qui porte le nombre de projets programmés en 2021 à **32 projets, reports compris** :

- quatorze projets en spectacle vivant, dont trois reports ;
- dix projets en écriture ;
- huit projets en arts visuels, dont deux reports.

La commission permanente a voté à l'unanimité les propositions d'accueil en résidence pour 2021, sachant que cette programmation peut être amenée à évoluer en cours d'année, en fonction de la planification des séjours, des aléas de disponibilité des artistes et bien évidemment, de l'évolution de la situation sanitaire.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente du conseil départemental est une émanation de l'assemblée départementale, composée à la proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés. Elle a pour mission de statuer sur les affaires courantes du Département, en assurant la permanence de l'assemblée départementale, qui lui donne délégation, entre chaque session. Elle se réunit environ une fois par mois et délibère sur de nombreux dossiers. Elle est habilitée à prendre des décisions en dehors des votes effectués lors des sessions trimestrielles, dans les domaines que lui a délégués l'assemblée départementale.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Président : Monsieur Marc Lefèvre

1^{er} vice-président : Monsieur Jean Morin

Vice-Présidents :

Monsieur François Brière, rapporteur de la commission permanente

Madame Catherine Brunaud-Rhyn

Monsieur Jacques Coquelin

Madame Marie-Pierre Fauvel

Madame Nicole Godard

Madame Anne Harel

Monsieur Jean-Marc Julienne

Madame Christine Lebacheley

Madame Valérie Nouvel

Membres :

Monsieur Philippe Bas

Madame Brigitte Boisgerault

Monsieur Jean-Claude Braud

Monsieur Serge Deslandes

Madame Yveline Druetz

Madame Madeleine Dubost

Madame Karine Duval

Madame Marie-Hélène Fillâtre

Monsieur Dominique Hébert

Madame Maryse Hédouin

Madame Patricia Lecomte

Monsieur Jean Lepetit

Madame Anna Pic

Monsieur François Rousseau

Monsieur Franck Tison

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr